

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 408 Subvention exceptionnelle (2.500 euros) en faveur de l'association Poésie en Liberté au titre de ses activités 2019.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Poésie en Liberté ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Poésie en Liberté - MVAC 3-4 - 5, rue Perrée (3e), au titre de l'année 2019, pour l'organisation de la 21e édition du concours international de Poésie en liberté. [dossier numéro : 2019-00900 / 187648]

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,

Handwritten signature of Anne Hidalgo in blue ink.

Anne HIDALGO